



NOVEMBRE
MOIS DE L'ESS

LE MOIS DE L'ESS 2016,
C'EST PARTI !

En avril et mai derniers, la CRESS a organisé 3 séances de créativité réunissant plus de 50 acteurs de l'ESS afin de les appuyer dans la conception de leurs événements et coordonner leur mise en œuvre.

Vous souhaitez vous inscrire dans la dynamique du Mois de l'ESS ? Faire connaître votre structure ?

Vous avez une idée d'événement ?

Faites-le nous savoir !
Contact :

melissa.cadarsi@cress-reunion.com

Et aussi...

CONSULTEZ

LES APPELS A PROJETS !

Créateur d'entreprise, porteur de projets, dirigeants, financez vos projets et faites-les connaître.

www.cress-reunion.com

[Lien direct vers la page Appel à Projets](#)

POUR FAIRE VIVRE CETTE
LETTRE,
N'HÉSITEZ PAS À NOUS
PROPOSER DES ARTICLES



02.62.21.50.60

ENSEMBLE

POUR UNE RÉUNION SOCIALE ET SOLIDAIRE

LA LETTRE MENSUELLE DE LA
CHAMBRE RÉGIONALE DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE DE LA RÉUNION

Coopérer : réponse aux besoins sociaux de la vie locale

Gérés par des associations, les Espaces de Vie Sociale (EVS) ont pour ambition de répondre aux besoins sociaux des habitants, principalement sur des territoires dépourvus d'équipements d'animation de la vie locale et/ou isolés. Des synergies sont créées entre les acteurs en faveur du développement de la cohésion sociale au sein des quartiers concernés.

LES STRUCTURES AU CŒUR DE LA DEMARCHE

Pour pouvoir obtenir l'agrément délivré par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et le financement de son projet social, l'association porteuse du projet d'EVS doit répondre à plusieurs critères. Elle doit notamment être implantée sur un territoire identifié comme prioritaire, prendre en considération les besoins des habitants, agir dans une démarche de partenariats, favoriser des actions collectives, en recherchant systématiquement la prise d'initiatives et la participation des habitants. Aussi, conformément à ces critères, les structures développent des partenariats sur un même territoire, parfois entre structures de l'ESS pour mieux répondre aux besoins.



Témoignage de Jérôme COLLET,
Directeur de l'Association FAIR
(Formation. Animation. Insertion. Réunion)

« Depuis 2013, notre association a développé un partenariat avec l'Ecole des Métiers d'Accompagnement de la Personne (EMAP) pour pouvoir répondre aux besoins des secteurs de l'intervention sociale, médicosociale et de l'Education Populaire en matière d'animation ». Ces deux entités de l'ESS, une structure universitaire et l'association FAIR, ont confirmé leur volonté de coopérer ensemble pour développer les métiers de l'animation en s'appuyant sur la complémentarité des compétences, des connaissances et en partageant l'ingénierie. Le 1er décembre 2015, lors d'une journée de conférence sur les métiers de l'animation et du sport, le partenariat s'est ouvert au GFP, à l'Université de La Réunion, au CREPS, au CARIF-OREF et à l'Agence d'Education par le Sport pour valoriser les Métiers du Sport et de l'Animation. « Notre action est également appuyée par des institutions comme la CAF qui organise des rencontres entre EVS. Ces rendez-vous sont propices à l'échange de bonnes pratiques et à la découverte des autres acteurs du territoire, l'occasion de détecter des axes éventuels de mutualisation en termes de logistique ou de savoir-faire ».

Contact : T. 0262775832 / fair.assoc@gmail.com / [site web](#)

Témoignage de Madeleine GAZE,
Présidente de l'association NRDJ

(Nouvelle République Des Jeunes de la Plaine des Palmistes)

« Porteuse des dispositifs Case à Lire, Espace de Vie Sociale et Aide alimentaire, l'association NRDJ développe de multiples partenariats de proximité pour pouvoir appuyer ses activités et répondre aux besoins des jeunes et des familles à la Plaine. Nous entretenons de bonnes relations avec Merveilles des Plaines, elle-même en charge d'un Espace de Vie Sociale : nos associations coopèrent, échangent et se complètent autour de l'organisation de rencontres culturelles. Nous intervenons également en partenariat avec Pôle emploi sur ses manifestations et la Mission Locale en appui aux personnes en difficulté pour remplir des demandes administratives. La Mission Locale appuie également l'embauche et le suivi de nos emplois d'avenir. Nous avons aussi organisé en partenariat avec la CAF une rencontre réunissant plus de 30 associations agréées par la CAF au titre des Espaces de Vie Sociale sur la zone Nord/Est. Ce fut l'occasion pour chacun de présenter une bonne pratique devant l'assemblée qui devait distinguer la meilleure et ainsi recevoir un prix ».

Contact : 0692 06 09 29, calplaine@gmail.com / [Facebook](#)

DES DYNAMIQUES FACILITEES PAR LES INSTITUTIONS

Si les initiatives sont du ressort des associations, les démarches de coopération sont appuyées par les institutions. La CAF par exemple, dans le cadre de son schéma départemental de l'animation de la vie sociale, organise depuis 2013 des rencontres par arrondissement sous forme de forums. Elle offre aux différentes structures de l'animation locale des occasions de mieux se connaître, d'échanger, de promouvoir leurs actions et d'apprendre des autres. Pour Catherine PITARQUE, Responsable Adjointe Sociale de l'antenne Nord-Est de la CAF, « l'idée est d'installer régulièrement ces rendez-vous pour favoriser le partage de bonnes pratiques, valoriser leur savoir-faire ou même partager une difficulté et de solliciter le réseau pour pouvoir y répondre. Chaque année, la thématique est différente en fonction des besoins manifestés et repérés ».

Pour toute information sur les EVS :
www.caf.fr/partenaires.

En complémentarité, d'autres institutions sont proactives dans cette démarche. La Direction de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DJSCS) organise également des temps de rencontres territoriales entre les associations et acteurs de l'ESS pour « leur donner la possibilité d'échanger en vue d'un maillage des actions développées par chacun sur un même territoire », conclut Jacky PRIANON, Délégué à la Vie Associative.



LE COIN DU NET EN S@VOIR +

Dans le cadre de la simplification des démarches pour les associations :

[Créer son compte association sur service-public.fr](http://service-public.fr)

Depuis mars dernier, vous pouvez vous informer, réaliser et suivre vos démarches administratives en ligne sur un même site en créant votre compte association (VCA).

[Créer votre compte association](#)

[L'outil dématérialisé E-subvention](#)

Vous pouvez déposer une demande de subvention en ligne auprès de l'Etat et des institutions décentralisées sur ce site qui vous dirigera vers la fiche du type de subvention que vous souhaitez solliciter.

[Faire sa demande d'E-subvention](#)

[Consulter le guide](#)

**CRESS DE LA
RÉUNION**

**61 BOULEVARD DE LA
TRINITE
97400 ST-DENIS**

**TÉL :
0262 21 50 60**

**TELECOPIE
0262 21 50 61**

**MESSAGERIE
CONTACT@CRESS-
REUNION.COM**

Avec la participation de :



Cette lettre d'information est cofinancée par le Fonds Social Européen dans le cadre du Programme National « Emploi et Inclusion ».

LE CONTRAT A IMPACT SOCIAL

En mars dernier, a été mis en place le contrat à impact social (CIS), nouveau dispositif de financement destiné aux structures de l'ESS. Il a pour objectif de fixer un cadre juridique sécurisé entre structures d'utilité sociale porteuses de projets expérimentaux et financeurs privés.

Comment cela fonctionne ? Une structure qui souhaite répondre à un besoin social du territoire non satisfait peut faire appel à un investisseur privé qui se verra octroyer une subvention publique en cas de succès (résultats évalués par une structure indépendante selon les objectifs fixés par le CIS). Le CIS fait l'objet d'un appel à projets du gouvernement jusqu'à janvier 2017 ([consulter le cahier des charges](#)).

Pour en savoir + : [cliquez ici](#).

Ami-bénévole chez Emmaüs Réunion : donner du temps, gagner du sens !

Acteur qualifié dans le champ de l'ESS sur la collecte et valorisation d'objets en priorisant le réemploi, **Emmaüs Réunion** mène depuis 1995 une action de lutte contre toutes les formes d'exclusion, en développant une activité d'accueil, d'insertion et d'accompagnement de personnes en grande difficulté.

L'association compte dans ses effectifs une quarantaine de salariés et une soixantaine de bénévoles, qui ont pour mission de participer à la vie du groupe et au bon déroulé de ses activités ; elle tente de favoriser les échanges de pratiques et de perspectives entre tous (visiteurs, bénévoles et salariés). Cet ensemble est un moyen pour lutter contre l'exclusion de chacun.



Devenir Ami-bénévole : démarche volontaire et solidaire

Le bénévolat à Emmaüs, basé sur l'entraide et le partage, s'inscrit dans le principe **de la mise en commun**. Il évacue naturellement la relation d'assisté au profit d'un soutien concret : **on ne fait pas à la place de l'autre, on transmet les outils pour qu'il soit autonome**.

Pour devenir Ami-bénévole, une rencontre est organisée avec la Direction dans le but d'explicitier la demande et de proposer une visite technique du site. Puis, le demandeur pourra sceller son engagement vis-à-vis de l'association en signant la Charte de l'Ami-bénévole ; il s'obligera alors à se conformer aux statuts associatifs, aux règlements intérieurs et au guide d'achat interne.

Dans ce cadre, l'Ami-bénévole peut intervenir dans son domaine de compétence, ou demander à s'expérimenter sur des activités nouvelles ; l'adaptation au poste est assurée par l'équipe du secteur, en relais avec l'encadrement hiérarchique.

Chacun décide librement de son investissement (temps, durée, espace, activité, etc.), en intégrant que ses tâches sont inscrites en complémentarité et en appui à celles des salariés.

L'Ami-bénévole, ne bénéficie pas d'avantage spécifique ou de grade selon son implication. Il fait partie du groupe et comme tout un chacun, il doit s'adapter au « collectif », avec son histoire et son système de valeurs et il y trouve sa place.

C'est donc une relation à double sens qu'il établit : « *il vient transmettre mais il est souvent là aussi pour chercher ses propres réponses* » précise Bernard GRONDIN, Directeur d'Emmaüs Réunion.



Des Amis-bénévoles responsabilisés et intégrés aux décisions

Ami-bénévole sans être adhérent ? Membre actif sans être présent au quotidien ? Bénévole et membre du CA et/ou du Bureau ? Chacun est libre de définir son degré d'engagement au sein de l'association mais tout le monde a droit à la parole et au vote.

L'Ami-bénévole est ainsi convié aux Assemblées Générales, aux rencontres pédagogiques, aux réunions collectives et/ou de secteur, car il s'agit autant de temps de réflexion que d'occasions de partager ses expériences et savoirs.

Emmaüs Réunion souhaite maintenant impulser une vie du bénévolat au sein de la structure et même en dehors. L'objectif est de développer des actions de partage d'activités (culturelles, sportives, solidaires, etc.). Ce projet est confié à William CARO, nouveau membre du CA et Ami-bénévole depuis 2015.

Le bénévolat est une source de création de valeurs pour les associations. Emmaüs Réunion valorise annuellement ces contributions volontaires (décompte individuel par secteur) en inscrivant à son bilan financier une moyenne proche de 6 500 heures.

Si l'association répond bien aux obligations de ce cadre, son objectif est surtout de mettre en exergue cette « **force collective** », qui donne sens à son action quotidienne et qui peut faire écho en termes de communication.

Contact :

Bernard GRONDIN, Directeur d'Emmaüs Réunion
bg.emmaus@orange.com
06 92 70 08 64 - 02 62 29 49 49
www.emmaus-reunion.org

L'association est membre adhérent d'Emmaüs France, Emmaüs Europe, Emmaüs International, elle est inscrite au sein du réseau « **Comité d'Amis** » qui est la Branche 3 du Mouvement Emmaüs.

Pour aller plus loin : consultez le guide pratique « **Bénévolat : valorisation comptable** » édité par le Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de la Vie Associative.